

# INDEX DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

## MESURER POUR PROGRESSER !

Résultat de nos indicateurs sur l'égalité professionnelle Femmes-Hommes :

- Écart de la répartition des augmentations individuelles F-H : 15/35
- Taux de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : non calculable
- Répartition sexuée des 10 salariés ayant les plus hautes rémunérations : 5/10
- Écart de rémunération F-H : non calculable

Résultat sur 2 critères mesurables : 20/45

Nos actions en faveur de l'égalité professionnelle femmes hommes notamment issues de notre accord sur l'égalité professionnelle et des chances signé le 04/12/2020 :

- Au niveau recrutement
  - Nous œuvrons pour une meilleure visibilité de nos métiers, encore trop masculins tel que le poste de conducteur d'installation.
- Côté pénibilité
  - Notre objectif est de réduire la pénibilité via un travail moins physique, permettant l'accès à nos postes à un plus grand nombre.
- Au niveau parentalité
  - Nous proposons aux futures mamans de réduire leur temps de travail et de s'absenter pour réaliser les consultations prénatales obligatoires sans poser de congés.
  - Pour les nouvelles mamans, nous proposons des chèques CESU pour permettre une meilleure conciliation vie pro / vie perso.
  - Nous accompagnons les futures et nouvelles mamans en favorisant les passations avant le départ en congés et à leur retour.
- Côté formation
  - Nous œuvrons pour inscrire nos salariées sur des formations managériales et adaptions les formations selon les contraintes de vie familiale.
- Au niveau égalité salariale
  - Nous sommes vigilants pour réduire les écarts F-H.
  - Nos politiques de recrutement, gestion des emplois et des compétences et de rémunération sont basées sur le partage de valeurs communes, l'évaluation des compétences et l'engagement, au-delà du genre du candidat / salarié.